



AUDEX
ATLANTIQUE

Rapport du Commissaire aux apports
dans le cadre
de l'apport de titres GARAGE LIZE
par Monsieur Bertrand LIZE
à la société BLIZ'

BLIZ'

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 215 000 €

30 rue de Nantes - 44470 THOUARE-SUR-LOIRE

En cours d'immatriculation au RCS de NANTES

AUDEX ATLANTIQUE : EXPERTISE COMPTABLE / AUDIT-CONSEIL

3 rue Guglielmo Marconi, 44800 Saint-Herblain ■ T +33 (0)2 51 11 08 65

contact@audex-atlantique.fr ■ www.audex-atlantique.fr

SARL d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 50000 € ■ RCS 514 894 930 à Nantes ■ TVA intracommunautaire : FR 57514894930 ■
Inscrite à l'ordre des experts comptables des Pays-de-Loire et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes Ouest Atlantique

Rapport du Commissaire aux Apports

Société par Actions Simplifiée BLIZ'

Monsieur le Président,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique en date du 27 mars 2023, nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L.227-1 et L.225-8 du Code de commerce.

La valeur de l'apport a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport en nature à signer par les représentants concernés. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport augmentée de la prime d'émission, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

1 Présentation de l'opération et description de l'apport

La société **GARAGE LIZE** (société dont les titres sont apportés) est une société par actions simplifiée, au capital social de 245 546 €, dont le siège social est situé 196-198 route de Thouaré, SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE (44980), immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 873 801 989.

Le capital social de la société GARAGE LIZE est actuellement divisé en 27 618 actions de même catégorie.

Les dirigeants de la société GARAGE LIZE sont Monsieur Bertrand LIZE, Président, et Mesdames Anne-Claire LIZE et Laure VALE, Directrices générales.

La société GARAGE LIZE est une société d'exploitation. Elle a pour objet, en France et à l'étranger :

- La vente et la réparation de tous véhicules automobiles sous forme de création, d'acquisition ou de prise en location-gérance de tous commerces ;

- La location de véhicules sans chauffeur ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes ;
- La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou sociétés en participation, ou groupements d'intérêt économique.

La société **BLIZ'** (bénéficiaire de l'apport) est une société par actions simplifiée à associé unique au capital social de 215 000 € par voie d'apport, dont le siège social sera situé 30 rue de Nantes, THOUARE-SUR-LOIRE (44470), en cours d'immatriculation au RCS de NANTES.

Le capital social de la société BLIZ' sera divisé en 215 000 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

La société BLIZ' est représentée par Monsieur Bertrand LIZE, président associé unique.

Conformément au projet de statuts, la société BLIZ' aura pour objet, en France comme à l'étranger :

- La prise de participation directe ou indirecte et sous toute forme, dans toutes sociétés ou entreprises et dans toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières, l'acquisition, l'exploitation, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises industrielles ou commerciales, créées ou à créer, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusions, alliances ou associations en participation, groupement ou autrement, ainsi que la gestion et la disposition de ces participations ;
- Les prestations de services techniques, commerciales, financières et administratives au profit des sociétés dans lesquelles la société détient des participations ;
- Le conseil pour les affaires et la gestion ;
- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières ;
- La réalisation de tous investissements patrimoniaux ;
- La propriété, la construction, la gestion, la location de tous biens et droits immobiliers ;
- La souscription de tous emprunts assortis de garanties réelles ou non pour mener à bien ces opérations ;
- L'exploitation directe ou indirecte des biens appartenant à la société ;

- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

L'Apporteur est **Monsieur Bertrand LIZE**, né le 11 août 1976 à Nantes (44), de nationalité française et résidant en France.

1.1 Récapitulation de l'apport

1.1.1 Nature des titres apportés

L'apporteur mentionné ci-dessous apporte ses titres en pleine propriété qu'il détient dans le capital de la société GARAGE LIZE, à savoir :

	Nombre d'actions GARAGE LIZE apportées	Valeur de l'apport
Mr Bertrand LIZE	9 206	215 000 €
TOTAL	9 206	215 000 €

1.1.2 Méthode d'évaluation

La valeur des titres de la société GARAGE LIZE apportés a été déterminée :

- A partir d'une combinaison de méthodes adaptées au cas particulier : valeur patrimoniale, capitalisation du bénéfice moyen, capitalisation de la MBA moyenne, et capitaux risqués. Ces valeurs ont ensuite été pondérées d'une part par une approche patrimoniale, et d'autre part par une approche par le rendement, pour appréhender la valorisation finale retenue.

Le fait de retenir plusieurs méthodes de valorisation semble cohérente au regard des éléments financiers et des modalités usuellement retenues en pareille matière qui privilégient une approche multicritère.

La valeur globale de la société GARAGE LIZE a été arrêtée à un montant de 645 000 €, soit environ 23,35 € par titre.

L'évaluation des 9 206 actions de la société GARAGE LIZE apportées a ainsi été retenue pour 215 000 €.

1.2 Rémunération de l'apport

La société bénéficiaire BLIZ' procédera, à la date de réalisation de l'apport, à la création d'actions nouvelles qui seront remises à l'apporteur en rémunération de son apport.

La société étant créée spécialement pour cette opération, la valeur nominale de l'action BLIZ' ressort à 1,00 €.

L'apporteur sera donc rémunéré de la façon suivante :

	Valeur de l'apport	Nombre d'actions BLIZ' reçues en échange	Apport en capital
Mr Bertrand LIZE	215 000 €	215 000	215 000 €
TOTAL	215 000 €	215 000	215 000 €

Les actions émises par la société BLIZ' seront divisées en :

- 215 000 actions d'une valeur nominale de 1,00 € chacune, émises au prix unitaire de 1,00 €.

2 Diligences et appréciations de la valeur de l'apport

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des pratiques professionnelles applicables en France.

Les travaux auxquels nous nous sommes livrés ont porté principalement sur les points suivants :

- Nous nous sommes assurés de la pleine propriété des titres apportés et de leur libre disposition ;
- Afin de recueillir les éléments d'information sur les aspects juridiques et financiers de l'opération, nous nous sommes entretenus avec les personnes en charge de l'opération ;
- Nous avons analysé les méthodes de valorisation des titres apportés ;
- Nous avons vérifié, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport ;
- Nous avons approché directement la valeur de l'apport considérée dans son ensemble ;

- Nous avons apprécié, dans son ensemble, de la qualité de la documentation fournie ;
- Nous avons obtenu une lettre d'affirmation nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'évènements pouvant d'une part, affecter la valeur de l'apport, ou d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions qui nous ont été communiquées.

Par ailleurs, aucun avantage particulier ne nous a été signalé et nos contrôles n'en n'ont pas décelé.

3 Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport s'élevant à 215 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des titres de la société GARAGE LIZE apportés est égale au montant de l'apport en capital de 215 000 € de la société BLIZ' bénéficiaire de l'apport, société en cours de constitution.

Fait à Saint-Herblain, le 03 avril 2023

Le Commissaire aux Apports
Pour AUDEX Atlantique

Benoît QUINTIN de KERCADIO
Commissaire aux comptes